

02 AVR. 2024

SLO

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

**REPRISE ANTICIPÉE
DU RESULTAT 2023 -
BUDGET ORDURES
MÉNAGÈRES**

N° CC_2024_0013

Séance du : mercredi 27 mars 2024

Convocation du : 14 mars 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Ines AYEB par Mylène SAILLET RAPHOZ, Maryline BOUCHÉ par Pascal SAUGE, Djamel DJADEL par Gabriel DOUBLET, Chadia LIMAM par Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS par Michel BOUCHER, Bernard BOCCARD par Claude ANTHONIOZ, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Joanny DEGUIN par Anne FAVRELLE, Nadine JACQUIER par Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI par Julien BEAUCHOT

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Matthieu LOISEAU, Pascale MAYCA, Amine MEHDI

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et l'Assemblée peut procéder à la reprise anticipée du résultat.

Le compte administratif du budget des Ordures Ménagères et le compte de gestion n'ayant pas encore été adoptés, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2023 au budget primitif 2024.

Résultat global de la section de fonctionnement : 3 279 773,48 €

Résultat global de la section d'investissement : 217 822,96 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 2 158 973,60 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 455 785,60 €

Après prise en compte des restes à réaliser, la section d'investissement est déficitaire de 1 485 365,04 €.

SLO

Il est proposé l'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

- en recette d'investissement au compte 1068 « autres réserves » pour 1 485 365,04 €,
- en recette de fonctionnement au compte 002 « excédent antérieur reporté » pour 1 794 408,44 €.

Le résultat d'investissement sera repris en recettes d'investissement au compte 001 « excédent antérieur reporté » pour 217 822,96 €.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER la reprise anticipée du résultat 2023 du budget des Ordures Ménagères au budget primitif 2024 conformément aux dispositions indiquées ci dessus.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 29/03/2024

Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI

Date de signature : 29/03/2024

Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Annemasse Agglo
Annemasse - Les Vaux - Agglomération

Direction des Finances,
de la prospective et de l'évaluation (DFPE)
le 29/02/2024

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le 02 AVR. 2024
ID : 074-200011773-20240329-CC_2024_0013-DE

RESULTAT 2023

ORDURES MENAGERES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2023	14 595 783,14	919 734,34	15 515 517,48
Dépenses 2023	13 238 422,35	1 217 707,13	14 456 129,48
RESULTATS 2023	1 357 360,79	-297 972,79	1 059 388,00
Situation initiale	1 922 412,69	515 795,75	2 438 208,44
SITUATION FINALE	3 279 773,48	217 822,96	3 497 596,44
Reports de dépenses		2 158 973,60	2 158 973,60
Reports de recettes		455 785,60	455 785,60
TOTAL		-1 485 365,04	1 794 408,44

Annemasse, le

La Trésorière Principale d'Annemasse

Annemasse, le

Le Président
G DOUBLET

